

*« L'un des objectifs de la Conférence transfrontalière Mont-Blanc est de réduire l'impact des transports et de leurs infrastructures, dans l'intérêt des populations locales et de l'environnement, grâce notamment à la mise au point d'une stratégie commune qui privilégie le transport collectif partout où cela est possible. »*

## **LE DISPOSITIF DE NAVETTES GRATUITES DANS LA VALLEE DES GLACIERS A BOURG-SAINT-MAURICE**

### **Contexte territorial**

La Vallée des Glaciers représente, pour la Commune de Bourg-Saint-Maurice, un site naturel exceptionnel dont l'attractivité touristique ne cesse d'augmenter. Dotée d'une situation géographique stratégique aux confins de la Tarentaise et du Beaufortain, à l'extrémité sud du Massif du Mont-Blanc, cette vallée fait l'objet de la plus vigilante attention de la part de la commune dans le cadre notamment de la démarche Espace Mont-Blanc.

### **L'idée du projet**

Depuis plusieurs années, une série d'actions d'aménagement du territoire a été engagée en concertation avec les acteurs de la vallée, les riverains et les visiteurs. Au cours des étés 2002 et 2003, la Commune a mis en place un dispositif de navettes gratuites au départ du hameau des Chapieux jusqu'au fond de la vallée afin d'alléger et d'organiser les flux importants de véhicules individuels qui cohabitaient jusque-là avec les nombreux randonneurs du Tour du Mont-Blanc.

#### **Résultats atteints**

Ce sont près de 9000 personnes qui ont ainsi pu être transportées entre le 20 juillet et le 18 août 2002 par exemple.

Le Conseil Municipal de Bourg-Saint-Maurice a décidé de reconduire l'expérience au cours des étés à venir, en ajustant les horaires et le dispositif en fonction des conclusions de chaque été, même si à ce jour, les coûts de cette opération sont entièrement pris en charge par la Commune.

Cette expérience est actuellement intégrée dans un dossier INTERREG III déposé par les Communes de Chamonix et de Courmayeur sur la question des transports collectifs locaux.

#### **Coûts**

Pour l'été 2003, le budget était de l'ordre de 20 000 Euros TTC, dont :

- 13 500 Euros pour les prestations de la Société de Transport
- 5 500 Euros pour l'embauche d'agents d'accueil aux Chapieux
- 1 000 Euros pour la signalétique, la communication, etc.

## Référent

Eric Minoret, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Bourg-Saint-Maurice - 1 place de l'Hôtel de Ville 73700 Bourg-Saint-Maurice Téléphone : +33.(0).4.79.07.23.33 - [mairie@ville-bourg-saint-maurice.fr](mailto:mairie@ville-bourg-saint-maurice.fr)



*La chapelle des Mottets, l'aiguille et le glacier des Glaciers.*